



OBJECTIF

Assurer la traçabilité de chaque décision importante prise par un agent - ou le concernant. Le registre documente **décisions, validations, incidents et actions de suivi** pour garantir transparence, conformité (AI Act art. 12, DORA) et redevabilité.

1 REGISTRE DES DÉCISIONS & INCIDENTS

DATE / HEURE	AGENT	DÉCISION / ÉVÉNEMENT	RISQUE	VALIDÉ PAR	RÉSULTAT / IMPACT	SUIVI

- Critique = arrêt immédiat
- Élevé = revue 24 h
- Modéré = revue hebdo
- Faible = log seul
- Très faible = échantillonnage



2 NOTES & CONTEXTE

3 RÈGLES DE GOUVERNANCE DU REGISTRE



POURQUOI TENIR CE REGISTRE ?

- Exigence AI Act (art. 12 - journalisation) & DORA
- Preuve de gouvernance pour l'audit fiduciaire
- Sans trace, pas de redevabilité



CONFIDENTIALITÉ

- ! Contient des données sensibles (clients, montants)
- ! Accès restreint : DDAO, DPO, direction
- ! Conservation & purge selon politique RGPD



FRÉQUENCE DE REVUE

- ✓ Critique / Élevé : revue sous 24 h
- ✓ Modéré : revue hebdomadaire
- ✓ Revue d'ensemble mensuelle (DDAO + DPO)

Et ensuite : transformer les incidents tracés en plan d'amélioration avec l'**ACF-10**, déclencher l'**ACF-07 - Kill Switch** si un seuil est franchi, et rattacher chaque décision au **mandat ACF-13**.